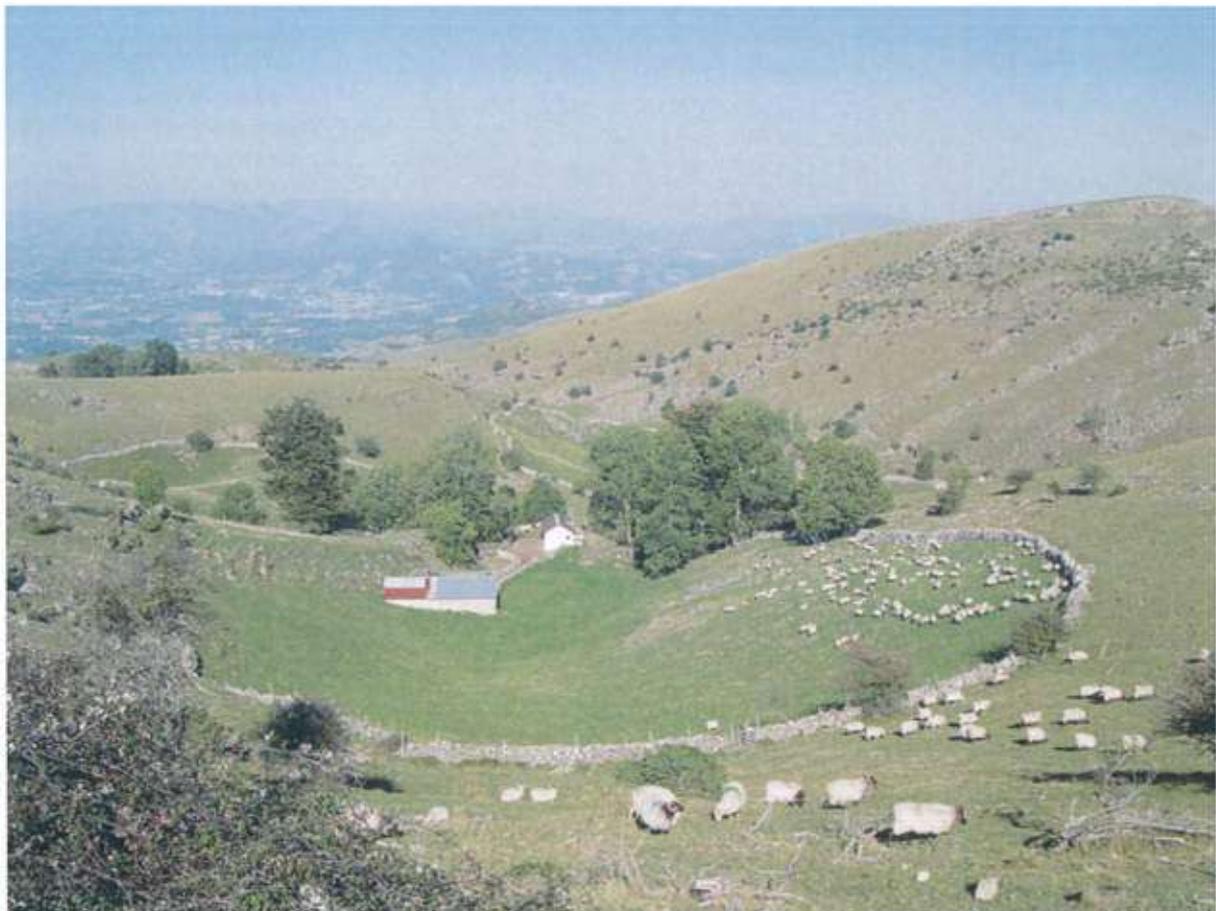


Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité



© Photo NG

Sous – Annexes
PROJET – 21 Octobre 2010

Liste des taxons à statut sur le massif Pyrénéen

Nom	Directive habitats (Annexe II, annexe II prioritaire, annexe IV	protection nationale (Annexe I ou II)	Statut de protection régionale ou départementale	Statut livre rouge (Eteint, Indéterminé, rare, vulnérable)
<i>Aconitum variegatum</i> L. ssp. <i>pyrenaicum</i> Vivant			MP, AQ	V
<i>Adonis pyrenaica</i> DC.		I		V
<i>Aethionema saxatile</i> (L.) R. Br. ssp. <i>ovalifolium</i> (DC.) Nyman			MP	R
<i>Agrimonia procera</i> Wallr.			AQ	
<i>Agrostis truncatula</i> Parl. ssp. <i>commista</i> Castroviejo & Charpin			MP	R
<i>Alisma gramineum</i> Lej.		II		
<i>Alyssum cuneifolium</i> Ten.			MP	R
<i>Amaranthus bouchonii</i> Thell.			AQ	
<i>Androsace ciliata</i> DC.			MP	
<i>Androsace cylindrica</i> DC.	IV	I		
<i>Androsace cylindrica</i> DC. ssp. <i>cylindrica</i>	IV	I		V
<i>Androsace cylindrica</i> DC. ssp. <i>hirtella</i> (Dufour) Greuter & Burdet	IV	I		I
<i>Androsace helvetica</i> (L.) All.		I		
<i>Androsace pyrenaica</i> Lam.	II	I		
<i>Androsace vandellii</i> (Turra) Chiov.		I		
<i>Anemone coronaria</i> L.		I		
<i>Anogramma leptophylla</i> (L.) Link			31 09	
<i>Aphyllanthes monspeliensis</i> L.			AQ 31	
<i>Aquilegia viscosa</i> Gouan		I		
<i>Aquilegia viscosa</i> Gouan ssp. <i>hirsutissima</i> (Timb.-Lagr.) Breistr.		I		
<i>Armeria pubinervis</i> Boiss.		I		
<i>Arnica montana</i> L.			AQ	
<i>Asperula capillacea</i> (Lange) R. Vilm. ex Kerguelen			AQ	
<i>Asplenium seelosii</i> Leybold ssp. <i>glabrum</i> (Litard. & Maire) Rothm.		I		E
<i>Aster pyrenaeus</i> DC.	II IV	I		E
<i>Bellevalia romana</i> (L.) Reichenb.		I		V
<i>Borderea pyrenaica</i> (Gren.) Miégevillie		I		V
<i>Brassica repanda</i> (Willd.) DC. ssp. <i>galissieri</i> (Giraud.) Heywood				V
<i>Buxbaumia viridis</i> (Moug.ex Lam. & DC.) Brid.ex Moug. & Nestl.	II			
<i>Campanula speciosa</i> Pourret subsp. <i>speciosa</i>			AQ	
<i>Carex bicolor</i> All.		I		
<i>Carex binervis</i> Sm.			MP	
<i>Carex buxbaumii</i> Wahlenb.		I		V
<i>Carex depauperata</i> Curtis ex With.			MP	
<i>Carex depressa</i> Link ssp. <i>depressa</i>			MP	
<i>Carex diandra</i> Schrank			MP	
<i>Carex limosa</i> L.		I		
<i>Carex liparocarpos</i> Gaudin subsp. <i>liparocarpos</i>			AQ	

Liste des taxons à statut sur le massif Pyrénéen

Carex ornithopoda Willd. ssp. ornithopodioides (Hausm.) Nyman		I		
Carex pauciflora Lighff.			MP	
Carex punctata Gaudin			MP	
Cerastium pyrenaicum Gay			MP	
Cerintho glabra Miller ssp. pyrenaica (Arvet-Touvet) Kerguelen			MP	
Cheilanthes acrostica (Balbis) Todaro			MP	
Chiliadenus saxatilis (Lam.) Brullo			MP	
Circaea alpina L. subsp. alpina			AQ	
Cirsium camillicum Scop. ssp. rufescens (Ramond ex DC.) P. Fourn.			MP AQ	V
Cirsium glabrum DC.			MP AQ	
Cladium mariscus (L.) Pohl			MP	
Cochlearia pyrenaica DC.			MP	
Corallorhiza trifida Chatel			MP	
Crassula tillaea Lester-Garland			MP	
Cypripedium calceolus L.	II	I		
Cystopteris montana (Lam.) Desv.		I		
Daboecia cantabrica (Hudson) C. Koch		I		
Daphne cneorum L.				64
Delphinium verdunense Balbis		I		
Dianthus geminiflorus Loisel.			AQ	V
Dianthus superbus L.		II		
Dianthus superbus L. ssp. superbus		II		
Diphasiastrum alpinum (L.) Holub		I		
Draba dubia Suter ssp. laevipes (DC.) Br.-Bl.			MP	R
Draba incana L.		I		
Drosera intermedia Hayne		II		
Drosera rotundifolia L.		II		
Dryopteris aemula (Alton) O. Kuntze		I		V
Dryopteris submontana (Fraser-Jenkins & Jermy) Fraser-			MP AQ	
Echinopartum horridum (Vahl) Rothm.		I		
Eleocharis multicaulis (Sm.) Desv.			MP	
Endressia pyrenaica (Gay ex DC.) Gay			MP	
Ephedra major Host subsp. major			MP	
Epipactis microphylla (Ehrh.) Swartz			AQ	
Epipogium aphyllum Swartz		I		
Equisetum sylvaticum L.			MP	
Eriophorum gracile Koch ex Roth		I		
Eriophorum scheuchzeri Hoppe			MP	
Eriophorum vaginatum L.			MP	
Erodium glandulosum (Cav.) Willd.			MP	
Erodium manescavii Cosson		I		R
Erysimum incanum G. Kunze ssp. aurigeranum (Jeanb. & Timb.-Lagr.) O. Bolòs & V			MP	R
Festuca altopyrenaica Fuente García & Ortúñez Rubio			AQ	

Liste des taxons à statut sur le massif Pyrénéen

<i>Festuca borderei</i> (Hackel) K. Richter			MP	
<i>Fritillaria meleagris</i> L.				31
<i>Gagea lutea</i> (L.) Ker-Gawler subsp. <i>lutea</i>	I			
<i>Gagea soleirolii</i> F.W. Schultz ex Mutel	I			
<i>Galanthus nivalis</i> L.				64
<i>Genista florida</i> L.			AQ	
<i>Gentiana clusii</i> Perr. & Song. ssp. <i>pyrenaica</i> Vivant			MP	
<i>Gentianella hypericifolia</i> (Murb.) Pritchard			MP	
<i>Geranium cinereum</i> Cav. ssp. <i>cinereum</i>	I			
<i>Geranium endressii</i> Gay				E
<i>Globularia cordifolia</i> L.			MP	
<i>Globularia gracilis</i> Rouy & J. Richter			MP AQ	R
<i>Gymnadenia odoratissima</i> (L.) L.C.M. Richard			MP	
<i>Halimium umbellatum</i> (L.) Spach			MP	
<i>Hamatocaulis vernicosus</i> (Mitt.) Heden. II				
<i>Holandra schottii</i> (Besser ex DC.) Reduron, Charpin & Pimenov			MP	R
<i>Hormathophylla macrocarpa</i> (DC.) Küpfer	I			
<i>Hyacinthus orientalis</i> L.			AQ	
<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L.			09 31 65	
<i>Hymenophyllum tunbrigense</i> (L.) Sm.	I			V
<i>Hypericum elodes</i> L.			MP	
<i>Hypericum montanum</i> L.			AQ	
<i>Iberis bernardiana</i> Godron & Gren.			MP AQ	R
<i>Iberis carnosae</i> Willd.			MP AQ	
<i>Iberis carnosae</i> Willd.			MP	
<i>Iris graminea</i> L.	I			E
<i>Iris xiphium</i> L.	I			
<i>Isoetes echinospora</i> Durieu	I			
<i>Isoetes lacustris</i> L.	I			
<i>Juncus pyrenaicus</i> Timb.-Lagr. & Jeanb.	I			
<i>Juncus squarrosus</i> L.			AQ	
<i>Juniperus oxycedrus</i> L. ssp. <i>macrocarpa</i> (Sm.) Ball			MP	
<i>Juniperus thurifera</i> L.			MP	
<i>Jurinea humilis</i> (Desf.) DC.	I			V
<i>Kobresia simpliciuscula</i> (Wahlenb.) Mackenzie			MP	V
<i>Lactuca perennis</i> L.			AQ	
<i>Legousia scabra</i> (Lowe) Gamisans	I			E
<i>Leucanthemum maximum</i> (Ramond) DC.			AQ	
<i>Leuzea conifera</i> (L.) DC.				31
<i>Linum austriacum</i> L. ssp. <i>collinum</i> (Boiss.) Nyman			AQ	
<i>Listera cordata</i> (L.) R. Br.			MP	

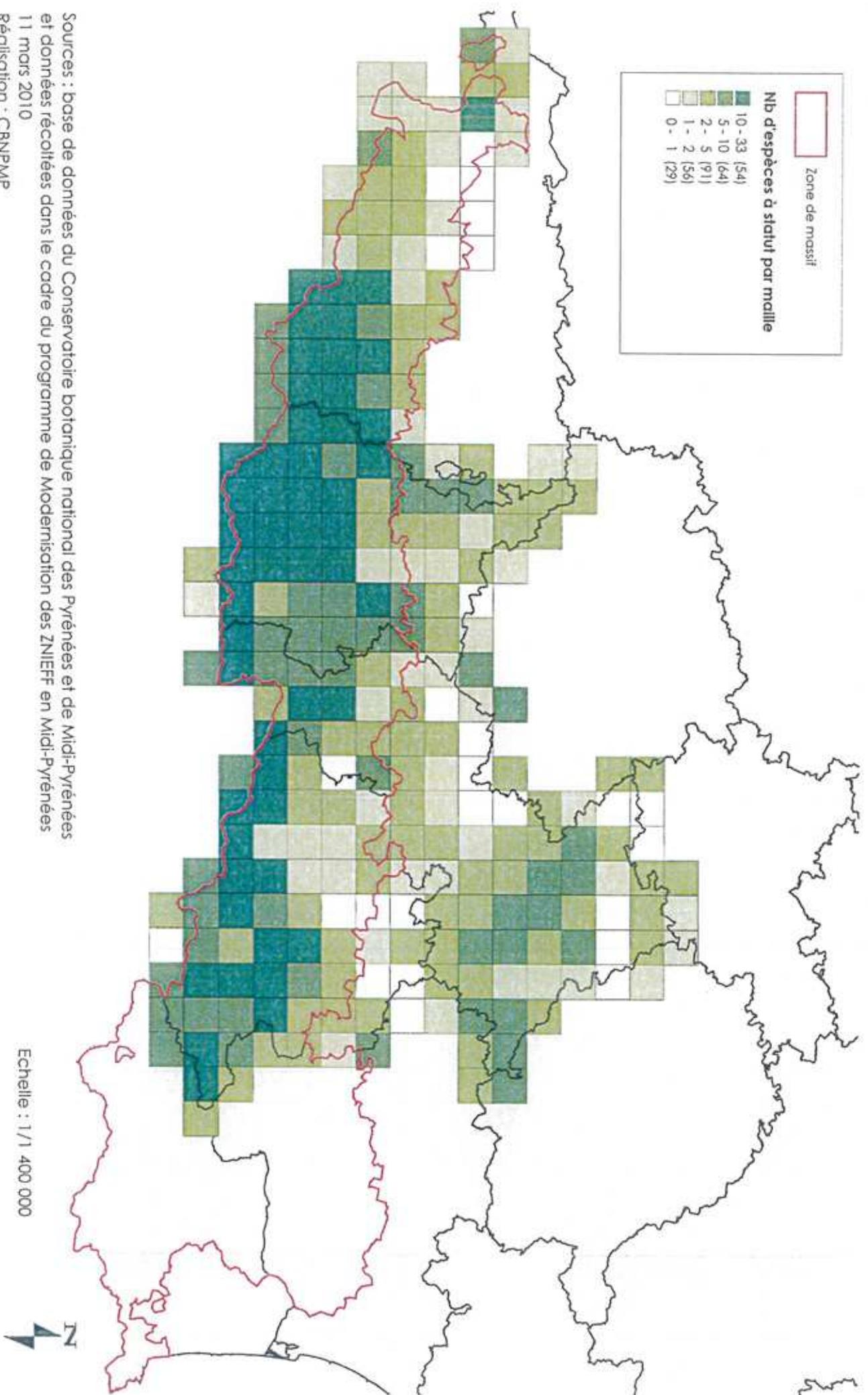
Liste des taxons à statut sur le massif Pyrénéen

<i>Lithospermum gastonii</i> Benth		I		
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Ascherson		I		
<i>Luronium natans</i> (L.) Rafin.	II	I		
<i>Lycopodiella inundata</i> (L.) Holub		I		R
<i>Lycopodium annotinum</i> L.			MP	
<i>Lycopodium clavatum</i> L.			AQ	
<i>Lysimachia ephemera</i> L.		I		
<i>Marsilea quadrifolia</i> L.	II IV	I		V
<i>Minuartia cerastiifolia</i> (Ramond ex DC.) Graebner			MP	
<i>Myosotis corsicana</i> (Fiori) Grau ssp. <i>pyrenaeorum</i> S. Blaise & Kerguelen			MP	
<i>Narthecium ossifragum</i> (L.) Hudson			AQ	
<i>Nigella arvensis</i> L.				V
<i>Nigella gallica</i> Jordan		I		V
<i>Noccaea caerulescens</i> (J. & C. Presl) F.K. Meyer			AQ	
<i>Nothobartsia spicata</i> (Ramond) Bolliger & Molau		I		
<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm.			09 31 65	
<i>Ophioglossum azoricum</i> C. Presl		I		V
<i>Ophrys ciliata</i> Biv.		I		V
<i>Orchis coriophora</i> L.		I		
<i>Orchis coriophora</i> L. ssp. <i>fragrans</i> (Pollini) K. Richter [1890]		I		
<i>Orchis coriophora</i> L. ssp. <i>martinii</i> (Timb.- Lagr.) Nyman		I		
<i>Orchis langei</i> K. Richter			MP	
<i>Osmunda regalis</i> L.				31
<i>Papaver aurantiacum</i> Loisel. [1809]			MP	
<i>Papaver lapeyrousianum</i> Greuter & Burdet ssp. <i>endressii</i> (Ascherson) Greuter & Burdet			MP	
<i>Parentucellia latifolia</i> (L.) Caruel			MP	
<i>Pedicularis rosea</i> Wulfen			MP	
<i>Petrocoptis pyrenaica</i> (J.P. Bergeret) A. Braun ex Walp			MP	
<i>Peucedanum schottii</i> Besser ex DC.				R
<i>Phyllodoce caerulea</i> (L.) Bab.		I		R
<i>Pimpinella siifolia</i> Leresche		I		R
<i>Pinguicula longifolia</i> Ramond ex DC. ssp. <i>longifolia</i>			MP	
<i>Pinguicula lusitanica</i> L.			MP	
<i>Plantago monosperma</i> Pourret			MP	
<i>Poa glauca</i> Vahl				R
<i>Polemonium caeruleum</i> L.		II		
<i>Polystichum braunii</i> (Spenner) Fée		II		V
<i>Potamogeton praelongus</i> Wulfen				V
<i>Potentilla fruticosa</i> L.		I		
<i>Potentilla palustris</i> (L.) Scop.				9
<i>Prunus lusitanica</i> L.		I		V
<i>Pulsatilla vulgaris</i> Miller			AQ	
<i>Ranunculus gramineus</i> L.			09 31 65	
<i>Ranunculus omiophyllus</i> Ten.			AQ	
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.		I		
<i>Ribes rubrum</i> L.			AQ	

Liste des taxons à statut sur le massif Pyrénéen

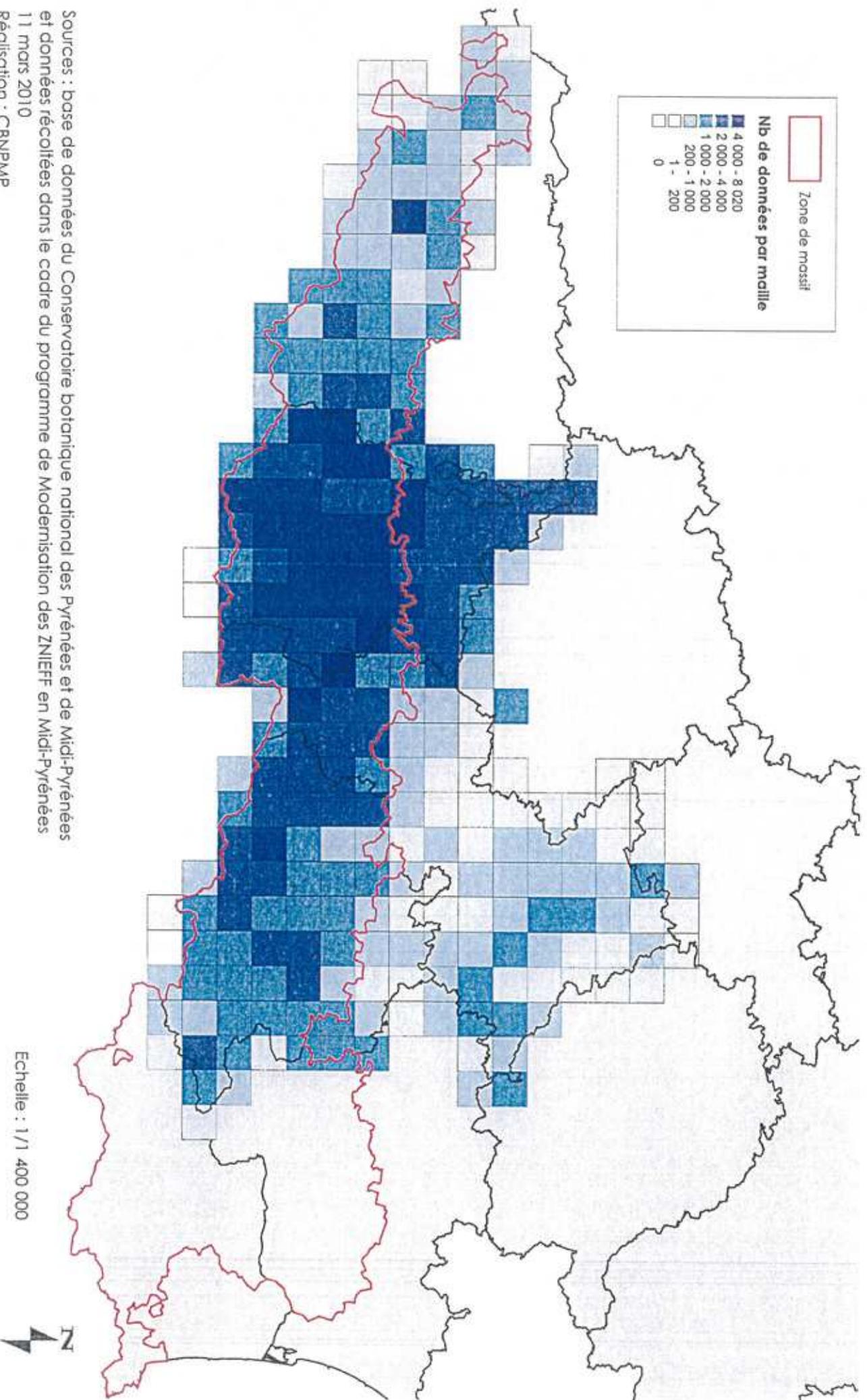
<i>Rumex aquitanicus</i> Rech. fil.			AQ	V
<i>Salix breviserrata</i> B. Flod.		I		
<i>Salix daphnoides</i> Vill.			MP	
<i>Salix lapponum</i> L.		I		
<i>Salvia lavandulifolia</i> Vahl ssp. <i>gallica</i> Lippert			MP	
<i>Saponaria bellidifolia</i> Sm.		I		V
<i>Saponaria caespitosa</i> DC.			MP	
<i>Saxifraga cotyledon</i> L.			MP	
<i>Saxifraga media</i> Gouan			MP	
<i>Saxifraga pubescens</i> Pourret ssp. <i>iratiana</i> (F.W. Schultz) Engler & Imscher			MP	
<i>Saxifraga pubescens</i> Pourret ssp. <i>pubescens</i>			MP	
<i>Scheuchzeria palustris</i> L.		I		
<i>Scilla hyacinthoides</i> L.		I		
<i>Scrophularia pyrenaica</i> Bentham		I		
<i>Sedum sediforme</i> (Jacq.) Pau			AQ	
<i>Senecio bayonnensis</i> Boiss.		I		V
<i>Senecio leucophyllus</i> DC.			MP	
<i>Serapias cordigera</i> L.			MP	
<i>Seseli nanum</i> Dufour			MP	
<i>Soldanella villosa</i> Darracq	II IV	I		V
<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poiret) L.C.M. Richard	IV	I		
<i>Stegnogramma pozoi</i> (Lag.) Iwatsuki		I		E
<i>Stemmacantha centauroides</i> (L.) Dittr.			AQ	
<i>Streptopus amplexifolius</i> (L.) DC.			AQ	
<i>Subularia aquatica</i> L.			MP	R
<i>Thalictrum flavum</i> L.			MP	
<i>Thalictrum macrocarpum</i> Gren.			MP	
<i>Thalictrum tuberosum</i> L.			MP	
<i>Thelypteris palustris</i> Schott			MP	
<i>Thymelaea ruizii</i> Loscos ex Casav.		I		V
<i>Thymelaea tinctoria</i> (Pourret) Endl. ssp. <i>nivalis</i> (Ramond) Nyman			MP	
<i>Trichomanes speciosum</i> Willd.	II IV	I		E
<i>Triglochin palustre</i> L.			MP	
<i>Tulipa clusiana</i> DC.		I		E
<i>Utricularia minor</i> L.			MP	
<i>Utricularia vulgaris</i> L.			MP	
<i>Vaccinium microcarpum</i> (Turcz. ex Rupr.) Schmalh.			MP	
<i>Vaccinium vitis-idaea</i> L.			MP	
<i>Vicia argentea</i> Lapeyr.		I		V
<i>Viola diversifolia</i> (Ging.) W. Becker			MP	
<i>Woodsia alpina</i> (Bolton) S.F. Gray			AQ	

Nombre d'espèces protégées ou menacées par maille de 10x10 km



Sources : base de données du Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et données récoltées dans le cadre du programme de Modernisation des ZNIEFF en Midi-Pyrénées 11 mars 2010
Réalisation : CBNPMP

Nombre de données flore par maille de 10x10 km



Commentaires concernant les cartes d'état de la connaissance de la flore des Pyrénées de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine produites par le CBNPMP en février 2010.

Les deux cartes proposées illustrent deux aspects complémentaires de la connaissance de la flore des Pyrénées centro-occidentales françaises à partir du jeu de données rassemblées dans la base de données du CBN et dans la base de données constituée pour la modernisation des ZNIEFF de Midi-Pyrénées : l'état de la connaissance générale disponible (carte 1), qui donne un indicateur de la pression d'observation, et l'état de la connaissance sur les plantes à statut de protection, rareté ou menaces.

Carte 1 : État de la connaissance générale disponible : nombre de données cartographiées par maille de 10 x 10 km.

La répartition actuelle des données est très hétérogène. La quantité de données disponibles pour 100 km² sur le département des Hautes-Pyrénées peut représenter un état de référence de la connaissance générale produite dans le cadre de l'inventaire général de la flore vasculaire mené par le CBNPMP. En effet, ce département a été soumis de façon systématique au protocole d'inventaire établi par le CBNPMP. On voit qu'on obtient un nombre de données par 100 km² supérieur à 2000 et dépassant fréquemment 4000.

Sur les autres départements pyrénéens traités, la connaissance disponible en base de données et cartographiée est nettement moindre. L'ouest des Pyrénées (Pyrénées-Atlantiques) commence à être couvert suite au démarrage de l'inventaire général en 2009 sur cette partie du massif. Les Pyrénées d'Ariège et de Haute-Garonne sont couvertes plus inégalement, en fonction de différents programmes de connaissance qui y ont eu lieu (états des lieux Natura 2000, relevés de catalogues de stations forestières, relevés de correspondants, travail d'inventaire spécifique mené par le CBNPMP en partenariat avec le PNR Ariège, modernisation des ZNIEFF...). L'inventaire général de la flore mené par le CBNPMP y sera débuté ultérieurement afin d'homogénéiser le jeu de données sur le standard des Hautes-Pyrénées.

Carte 2 : État de la connaissance sur les plantes protégées, rares ou menacées : nombre d'espèces cartographiées par maille de 10 x 10 km.

Les inventaires ciblés sur les espèces à statut de protection, de rareté ou de menace ont débuté en 2000 et se sont poursuivis avec un effort constant jusqu'à ce jour. Ils ont toutefois concernés jusqu'en 2005 une liste de taxons restreinte à la liste nationale de plantes protégées, la liste de l'Annexe I de la convention de Berne concordante avec celles des annexes II et IV de la Directive habitat. On peut considérer disposer d'un état des lieux assez complet pour ces taxons pour les Pyrénées centro-occidentales, même si la connaissance peut encore aujourd'hui être améliorée, comme nous l'indique la découverte (ou re-découverte) régulière de nouvelles localités.

Les recherches ciblées sur les listes régionales et sur la liste rouge préliminaire de Midi-Pyrénées sont plus récentes. Un travail de fond de recherche bibliographique, d'herbiers, d'animation de réseau de correspondants reste à faire pour améliorer la connaissance sur la répartition de ces plantes.

Cet état de la connaissance a permis d'ores et déjà d'orienter les actions sur certaines espèces avec des interventions de suivi et de conservation dans la nature pour les populations les plus menacées, des récoltes de graines, des plans d'action de niveau local (Genévrier thurifère) ou national (Aster des Pyrénées).

L'approche sera être complétée prochainement par le croisement avec l'évaluation produite par la Fédération des CBN pour la préparation de la liste rouge de la flore vasculaire métropolitaine sur la base des critères établis par l'UICN. Les plantes protégées, rares ou menacées au niveau national ainsi que les plantes endémiques ou sub-endémiques de France (dont les endémiques pyrénéennes) ont été évaluées, ce qui permettra d'affiner la cartographie des enjeux et prioriser les actions de conservation.

Les espèces menacées faisant l'objet d'un plan national d'actions :

Groupe	Espèces	Convention de Berne (Annexe)	Convention de Bonn (Annexe)	Directive HFF Directive Oiseaux (Annexe)	Liste rouge UICN mondiale	Liste rouge UICN européenne	Liste rouge nationale	Statut de protection nationale
Oiseaux	Le Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>)	-	-	I	EN	-	EN	Art. 3 AM 29/10/2009
	Le Gypaète barbu (<i>Gypaetus barbatus</i>)	-	II	I	LC	-	EN	Art. 3 AM 29/10/2009
	Le Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	-	II	I	NT	-	VU	Art. 3 AM 29/10/2009
	Le Grand Tétraz (<i>Tetrao urogallus aquitanicus</i>) – stratégie nationale à décliner	-	III	I-II.2-III.2	LC	-	VU	Chassable dans les Pyrénées
Mammifères	La Chouette chevêche (<i>Athene noctua</i>)	-	-	-	LC	-	LC	Art. 3 AM 29/10/2009
	Le Desman des Pyrénées (<i>Galemys pyrenaicus</i>)	II	I	II-IV	VU	NT	NT	Art. 2 AM 23/04/2007
	La Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	II	-	II-IV	NT	NT	LC	Art. 2 AM 23/04/2007
	Les Chauves-souris :							
	Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	II	II	II+IV	LC	NT	LC	Art. 2 AM 23/04/2007
	Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	II	II	II+IV	LC	NT	NT	Art. 2 AM 23/04/2007
	Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)	II	II	II+IV	NT	VU	NT	Art. 2 AM 23/04/2007
	Murin de Daubenton (<i>Myotis</i>)	II	II	IV	LC	LC	LC	Art. 2 AM 23/04/2007

Statut de protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge UICN européenne	Liste rouge UICN mondiale	Directive HFF Directive Oiseaux (Annexe)	Convention de Bonn (Annexe)	Convention de Berne (Annexe)	Espèces	Convention de Berne (Annexe)	Convention de Bonn (Annexe)	Directive HFF Directive Oiseaux (Annexe)	Liste rouge UICN mondiale	Liste rouge UICN européenne	Liste rouge nationale	Statut de protection nationale
							<i>daubentonii</i>							
Art. 2 AM 23/04/2007	LC	LC	LC	IV	II	II	Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>)							
Art. 2 AM 23/04/2007	LC	DD	DD	IV	/	/	Murin d'Alcathoe (<i>Myotis alcathoe</i>)							
Art. 2 AM 23/04/2007	NT	VU	NT	II+IV	II	II	Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>)							
Art. 2 AM 23/04/2007	LC	LC	LC	IV	II	II	Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>)							
Art. 2 AM 23/04/2007	LC	LC	LC	II+IV	II	II	Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)							
Art. 2 AM 23/04/2007	LC	LC	LC	II+IV	II	II	Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)							
Art. 2 AM 23/04/2007	NT	NT	LC	II+IV	II	II	Petit murin (<i>Myotis blythii</i>)							
Art. 2 AM 23/04/2007	NT	LC	LC	IV	II	II	Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)							
Art. 2 AM 23/04/2007	NT	LC	LC	IV	II	II	Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)							
Art. 2 AM 23/04/2007	DD	DD	NT	IV	II	II	Grande Noctule (<i>Nyctalus lasiopterus</i>)							
Art. 2 AM 23/04/2007	LC	LC	LC	IV	II	II	Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)							
Art. 2 AM 23/04/2007	LC	LC	LC	IV	II	III	Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)							
Art. 2 AM 23/04/2007	LC	LC	LC	IV	/	/	Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>)							

Groupes	Espèces	Convention de Berne (Annexe)	Convention de Bonn (Annexe)	Directive HFF Directive Oiseaux (Annexe)	Liste rouge UICN mondiale	Liste rouge UICN européenne	Liste rouge nationale	Statut de protection nationale	
	Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>)	II	II	IV	LC	LC	DD	Art. 2 AM 23/04/2007	
	Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	II	II	IV	LC	LC	LC	Art. 2 AM 23/04/2007	
	Vespère de Savi (<i>Hypsugo savii</i>)	II	II	IV	LC	LC	LC	Art. 2 AM 23/04/2007	
	Oreillard roux (<i>Plecotus auritus</i>)	II	II	IV	LC	LC	LC	Art. 2 AM 23/04/2007	
	Oreillard gris (<i>Plecotus anstriacus</i>)	II	II	IV	LC	LC	LC	Art. 2 AM 23/04/2007	
	Oreillard montagnard (<i>Plecotus macrobullaris</i>)	/	/	IV	LC	NT	DD	Art. 2 AM 23/04/2007	
	Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	II	II	II+IV	NT	VU	LC	Art. 2 AM 23/04/2007	
	Mimoptère de Schreibers (<i>Mimopterus schreibersii</i>)	II	II	II+IV	NT	NT	VU	Art. 2 AM 23/04/2007	
	Molosse de Cestoni (<i>Tadarida teniotis</i>)	II	II	IV	LC	LC	LC	Art. 2 AM 23/04/2007	
	L'Ours Brun (<i>Ursus Arctos</i>)	-	-	II-IV	LC	LC/NT (25)	CR	Art. 2 AM 23/04/2007	
	Lépidoptères (Papillons)	Les Maculinea : <i>Maculinea arion</i>	II	-	IV	-	EN	EN	<i>Maculinea arion</i> : Art.2 AM 23/04/2007
		<i>Maculinea alcon</i> <i>Maculinea alcon rebeli</i>	-	-	-	-	<i>Maculinea alcon</i> : LC/NT (27)	EN	<i>Maculinea alcon</i> : Art. 3AM 23/04/2007

Groupes	Espèces	Convention de Berne (Annexe)	Convention de Bonn (Annexe)	Directive HFF Directive Oiseaux (Annexe)	Liste rouge UICN mondiale	Liste rouge UICN européenne	Liste rouge nationale	Statut de protection nationale
Odonates (Libellules)	Les Odonates du plan national d'action dont 8 espèces présentes sur les Pyrénées :							
	<i>Leucorrhinia albifrons</i>	II	-	IV	LC	LC/NT (27)	EN	Art.2 AM 23/04/2007
	<i>Leucorrhinia candallii</i>	II	-	IV	LC	LC/NT (27)	EN	Art.2 AM 23/04/2007
	<i>Oxygastira curtisii</i>	II	-	II-IV	NT	NT	VU	Art.2 AM 23/04/2007
	<i>Coenagrion mercuriale</i>	II	-	II	NT	NT	-	Art.3 AM 23/04/2007
	<i>Coenagrion caerulescens</i>	-	-	-	-	NT	-	Art.2 AM 23/04/2007
	<i>Sympetrum depressiusculum</i>	-	-	-	-	VU	-	-
	<i>Macromia splendens</i>	II	-	II-IV	VU	VU	DD	Art.2 AM 23/04/2007
	<i>Gomphus grasilinii</i>	II	-	II-IV	NT	NT	VU	Art.2 AM 23/04/2007

Les espèces à statut de protection et à fort enjeu de protection dans le massif pyrénéen:

Groupes	Espèces	Convention de Berne	Convention de Bonn	Directive HFF Directive oiseaux	Liste rouge UICN mondiale	Liste rouge UICN européenne	Statut liste rouge nationale	Statut de protection nationale
Oiseaux	La Chouette de Tengnalm (<i>Aegolius funereus</i>)	-	-	I	LC	-	LC	
	Le Lagopède alpin (<i>Lagopus muta</i>)	III	-	II.1 et III.2	LC	-	NT pour Pyrénées	
	La Perdrix grise de montagne (<i>Perdix perdix</i>)	III	-	I-II.1-III.1	LC	-	LC	

Groupe	Espèces	Convention de Berne	Convention de Bonn	Directive HFF Directive oiseaux	Liste rouge UICN mondiale	Liste rouge UICN européenne	Statut liste rouge nationale	Statut de protection nationale
	<i>hispaniensis</i>							
Amphibiens	L'Euprocte des Pyrénées (<i>Calotriton asper</i>)	II	-	IV	NT	NT	NT	
	La Grenouille des Pyrénées (<i>Rana pyrenaica</i>)	III	-	-	EN	EN	EN	
	Le Cuivré de La bistorte (<i>Lycacena helleia</i>)	-	-	II-IV	-	EN/LC(27)	EN	Art. 2 AM 23/04/2007
Lépidoptères	Le Fadet des laïches (<i>Coenonympha oedippus</i>)	II	-	II-IV	LR / nt	EN/LC(27)	EN	Art. 2 AM 23/04/2007
	L'Apollon (<i>Parnassius apollo</i>)	II	-	IV	VU	NT	EN	Art. 2 AM 23/04/2007
	Le Semi-Apollon (<i>Parnassius mnemosyne</i>)	II	-	IV	-	NT/LC(27)	VU	Art. 2 AM 23/04/2007
	Le Nacré de la bistorte (<i>Boloria eunomia</i>)	-	-	-	-	LC	-	-
	Le Lézard montagnard du Val d'Aran (<i>Iberolacerta aranica</i>)	-	-	-	-	EN	EN	-
Reptiles	Le Lézard montagnard du pic d'Estiat (<i>Iberolacerta aurelioi</i>)	-	-	-	-	EN	CR	-
	Le Lézard montagnard des Pyrénées (<i>Iberolacerta homali</i>)	III	-	II-IV	NT	NT	EN	-

Les espèces endémiques à fort enjeu en termes de responsabilité nationale :

Groupes	Espèces	Convention de Berne	Convention de Bonn	Directive HFF	Liste rouge UICN mondiale	Liste rouge européenne	Statut liste rouge nationale	Statut de protection nationale
Lépidoptères	L'Azaré de l'androsace (<i>Agriades pyrenaicus</i>)	-	-	-	-	LC	-	-
	La Zygène de Barèges ou la Zygène du panicaut bleu (<i>Zygaena contaminata</i>)	-	-	-	-	-	-	-
	La Zygène de Gavarnie (<i>Zygaena anthyllidis</i>)	-	-	-	-	-	-	-
	Le Moiré cantabrique (<i>Erebia lefebvrei</i>)	-	-	-	-	LC	-	-
	Le Moiré pyrénéen (<i>Erebia gorgone</i>)	-	-	-	-	LC	-	-

Catégories UICN pour la Liste rouge

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en métropole de manière occasionnelle ou marginale)

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

Sources :

Conventions, Directives

Liste rouge mondiale UICN (2009)

Listes rouges européennes : amphibiens (2009), lépidoptères (2010), odonates (2010), mammifères (2007), reptiles (2009)

Listes rouges nationales : oiseaux nicheurs (2008), mammifères (2009), reptiles-amphibiens (2009)



Modernisation des ZNIEFF en Midi-Pyrénées

Indice de présence des espèces
soumises à un Plan National d'Action
sur le Massif des Pyrénées

Données collectées dans le cadre
de la modernisation des ZNIEFF

Préparé par : IGN - BRGM - INRAE - DREAL Midi-Pyrénées - CEN Midi-Pyrénées - CEM Midi-Pyrénées
Sources : IGN - BRGM - INRAE - DREAL Midi-Pyrénées - CEN Midi-Pyrénées - CEM Midi-Pyrénées
Cartographie : DREAL Midi-Pyrénées - CEN Midi-Pyrénées



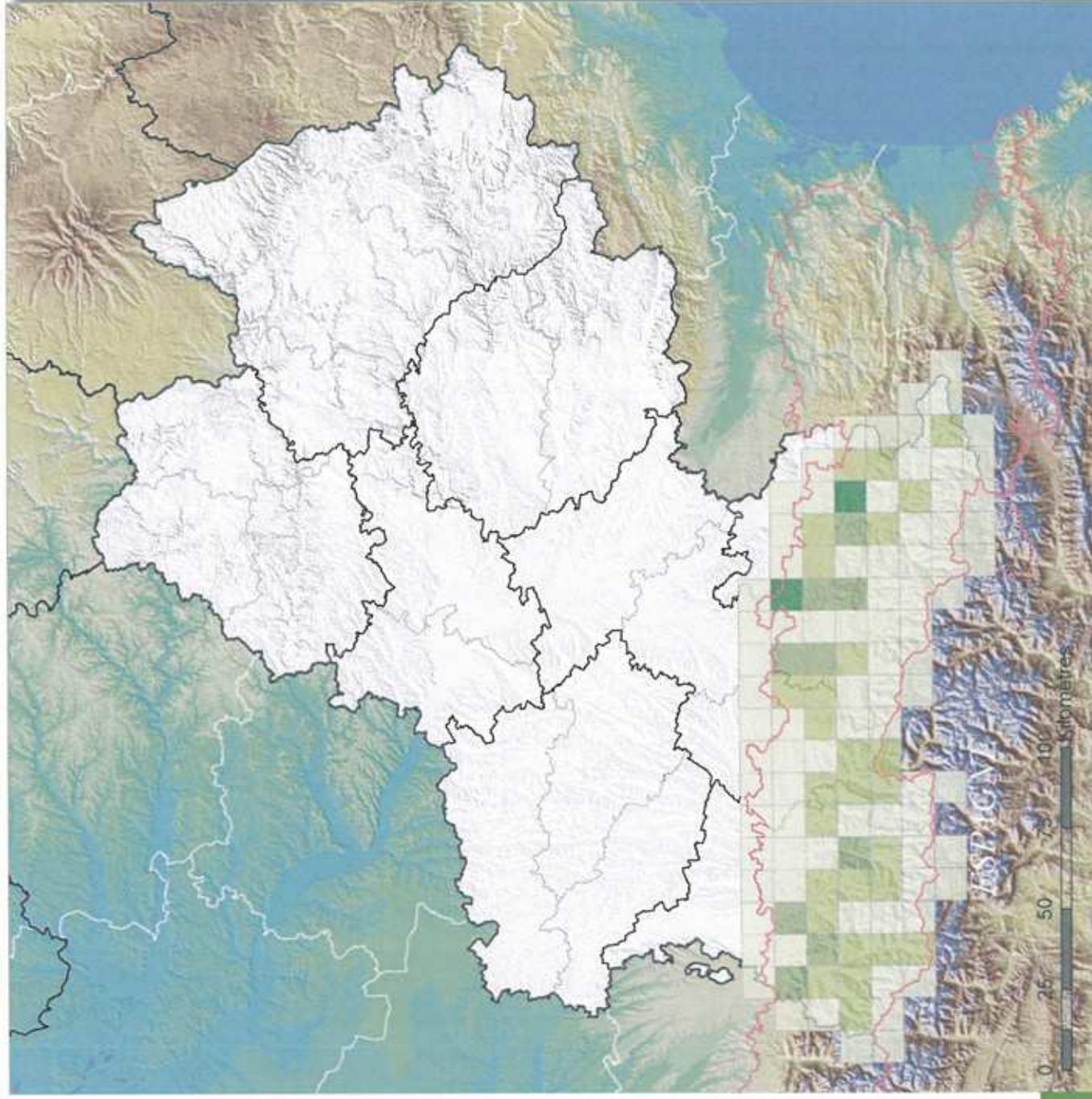
Légende

Limites administratives

-  Région Midi-Pyrénées
-  Massif Des Pyrénées

Indice de présence d'espèces PNA

-  0 - 5 espèces observées
-  6 - 10 espèces observées
-  11 - 15 espèces observées
-  16 - 20 espèces observées





Modernisation des ZNIEFF

Carte des Znieffs Modernisées en Midi-Pyrénées

Document de travail
ces contours sont susceptibles d'évoluer
(en cours de validation)

Présent
pour
l'avenir

Fonds : IGD CARTOGRAPHES (ON 2008 - GEDELAMON 2000 - IGD CARTOIR (ON - MOUAS
Sources : ORCA, Midi-Pyrénées - CRENS MP - CDH PMP (Mars 2010)
Cartographie : ORCA, Midi-Pyrénées - CBR (des Pyrénées et de Midi-Pyrénées



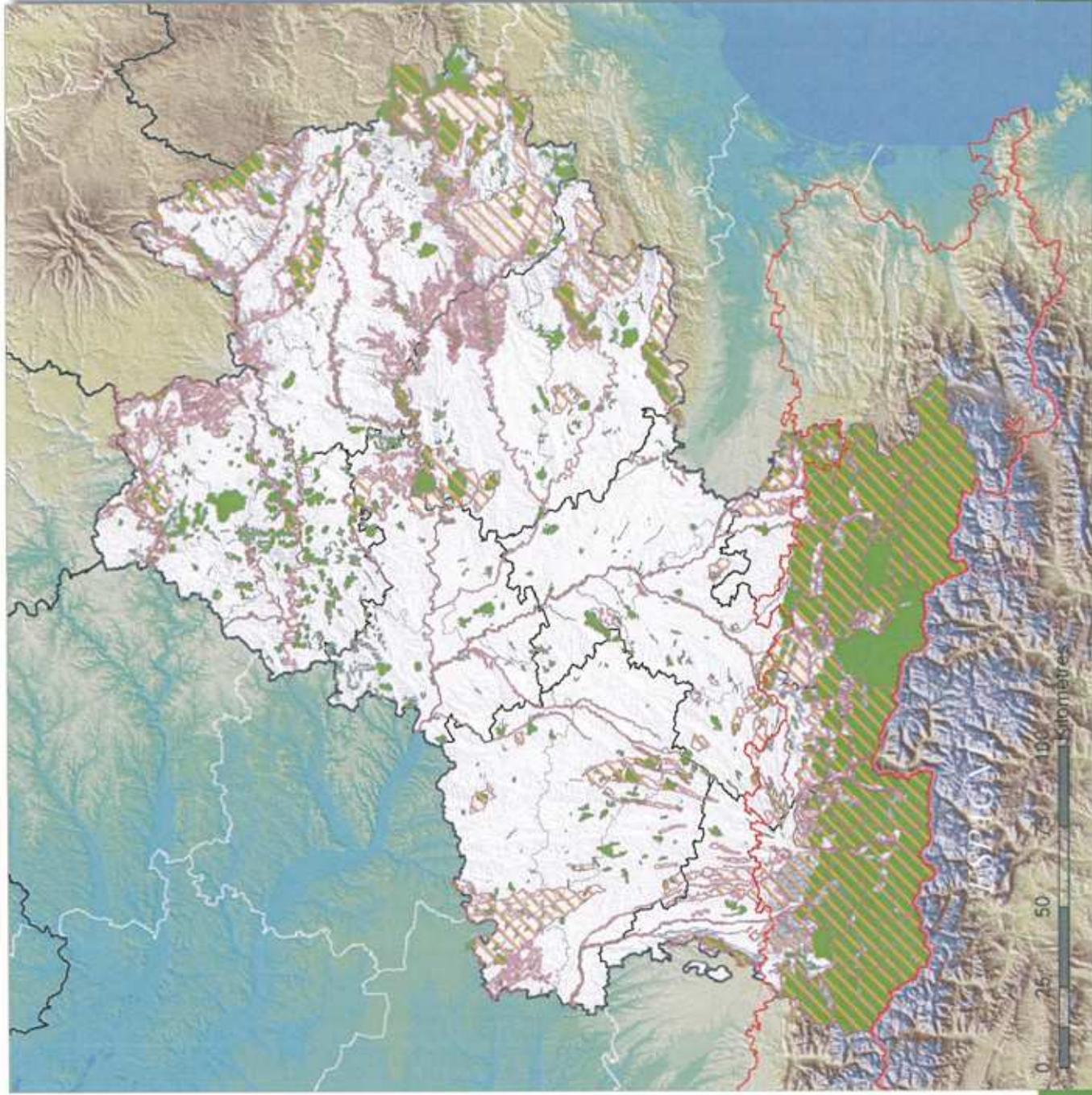
Légende

Limites administratives

- Région Midi-Pyrénées
- Massif Des Pyrénées

Contours des Znieffs modernisées

- Znieff de type I
- Znieff de type II



Modernisation des ZNIEFF en Midi-Pyrénées

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), à été mis en place dans les années 1980 par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) sous l'égide du Ministère chargé de l'environnement utilisé par l'ensemble des acteurs de l'espace : élus, aménageurs, services de l'Etat, bureaux d'études, associations ...

Le programme de modernisation des ZNIEFF constitue l'un des piliers de l'inventaire national du patrimoine naturel. Outil de connaissances et d'alerte, il permet d'appréhender les enjeux en terme de patrimoine naturel du territoire régional et de faciliter ainsi leur prise en compte, notamment dans l'aménagement du territoire.

Ainsi, l'inventaire des ZNIEFF poursuit 3 objectifs :

- Améliorer la connaissance du patrimoine naturel national
- Constituer une base scientifique majeure de la politique nationale de protection de la nature
- Disposer d'une base de connaissances accessibles à tous pour améliorer la prise en compte des espaces naturels dans les projets d'aménagement

On distingue 2 types de ZNIEFF

- Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie limitée, identifiés comme contenant des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- Les ZNIEFF de type 2, grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais présentant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

Depuis l'élaboration du premier inventaire, les connaissances naturalistes et scientifiques ont progressé. Les territoires ont été modifiés que ce soit naturellement ou sous l'effet du changement des pratiques agricoles ou forestières, de l'urbanisation ou des nouvelles infrastructures. De même, la perception des milieux naturels par les acteurs de l'environnement a nettement évolué. Conscient de la nécessité d'une meilleure connaissance et prise en compte des richesses naturelles, le Ministère chargé de l'environnement a engagé depuis 1995 une modernisation de l'inventaire ZNIEFF.

Par ailleurs, la demande d'information sur les milieux naturels est de plus en plus exigeante en terme de fiabilité et de précision des données. Au delà d'une simple mise à jour des connaissances, cette modernisation a été mise en oeuvre selon une méthodologie reposant sur 3 principes :

- une justification scientifique des ZNIEFF par la présence d'habitats et/ou espèces déterminantes basée sur une connaissance actualisée,
- une harmonisation et une standardisation de l'information,
- une transparence dans l'élaboration et le contenu de l'inventaire.

La très grande richesse de la faune et de la flore (avec notamment la présence de nombreuses espèces endémiques) et la répartition homogène des données sur les Pyrénées a conduit, en 2ème génération, à proposer des ZNIEFF de type I de plus grandes surfaces issues de la fusion et de l'agrandissement des ZNIEFF de 1ère génération. Il y a donc moins de ZNIEFF mais de plus grande superficie. Les ZNIEFF de 2ème génération couvrent ainsi la quasi-totalité de la chaîne : 84% en types I ou II.

Evolution de la surface en ZNIEFF suite à la phase de modernisation en Midi-Pyrénées, sur le massif des Pyrénées

Midi-Pyrénées :

	1 ^{ère} génération	2 ^{ème} génération
ZNIEFF de type I	605 462 ha soit 13,3% de la région	984 535 ha soit 21,6% de la région
ZNIEFF de type I ou II	1 194 928 ha soit 26,2% de la région	1 620 811 ha soit 35,5% de la région

Massif des Pyrénées :

	1 ^{ère} génération	2 ^{ème} génération
ZNIEFF de type I	415 100 ha soit 48,8% du massif	603 000 ha soit 70,8% du massif
ZNIEFF de type I ou II	684 000 ha soit 80,3% du massif	713 600 ha soit 83,8% du massif

A l'échelle de la région Midi-Pyrénées, les ZNIEFF 2ème génération (type I ou II) du Massif Pyrénéen représentent plus de 44% de la surface totale désignée en tant que tel, alors que le territoire du massif représente au plus 18,8 % de la superficie régionale.

Le découpage des zones se fait au cas par cas suivant une approche massif ou vallée. Par conséquent, les limites des ZNIEFF suivent le plus souvent les cours d'eau de fond de vallée ou les crêtes. Une même ZNIEFF peut, par ailleurs, englober plusieurs massifs ou plusieurs vallées. Sont exclues des ZNIEFF les zones anthropisées, en général en fond de vallées entre deux ZNIEFF « massifs ». Actuellement la majorité des ZNIEFF présentes sur le massif a été validée par le CSRPN de Midi-Pyrénées. Ainsi nous pouvons compter :

- 170 ZNIEFF de type I validées sur les 187 ZNIEFF de type I
- 46 ZNIEFF de type II validées sur les 50 ZNIEFF de type II.

Indice de présence des espèces soumises à un Plan National d'Action sur le Massif des Pyrénées

Selon les informations issues des données collectées dans le cadre du programme de modernisation des Znieffs, les espèces traitées sont les suivantes :

Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)
Desman des Pyrénées	<i>Galemys pyrenaicus</i> (E. Geoffroy, 1811)
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i> (Linnaeus, 1758)
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i> (Linnaeus, 1758)
Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i> (Linnaeus, 1758)
Milan royal	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)
Chouette chevêche	<i>Glaucidium passerinum</i> (Linnaeus, 1758)
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)
Grand Tétrás	<i>Tetrao urogallus</i> Linnaeus, 1758
Lézards des Pyrénées	<i>Iberolacerta bonnali</i> (Lantz, 1927)
Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i> (Daudin, 1802)
Pies grièches	
Chiroptères	
Naïades	
Odonates	
Maculinea	

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Direction de l'eau et de la biodiversité

Circulaire DEB/PEVM n° 09-04 du 8 septembre 2009 relative au programme de réalisation de nouveaux plans nationaux d'actions en 2010 et compléments méthodologiques à la circulaire du 3 octobre 2008

NOR : DEVN0921057C

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Références :

- Stratégie nationale pour la biodiversité ; plan d'action patrimoine naturel, novembre 2005 ;
- Articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement ;
- Guide interprétatif de la directive « Habitat » 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (art. 12 et 16) ;
- Circulaire DEB/PVEM n° 08-04 du 13 août 2008 relative au programme de réalisation de nouveaux plans nationaux de restauration en 2009 ;
- Circulaire DEB/PVEM n° 08-07 du 3 octobre 2008 relative aux éléments de cadrage, d'organisation et de méthodologie pour la conduite des plans nationaux d'actions pour les espèces menacées.

Pièces jointes :

- Annexe I. – Liste des plans d'actions, des plans nationaux d'actions et des stratégies nationales.
- Annexe II. – Tableau de suivi des plans nationaux d'actions au 1^{er} juin 2009.
- Annexe III. – Cahier des charges type pour l'élaboration d'un plan national d'action.
- Annexe IV. – Eléments d'information relatifs à l'élaboration d'une brochure de présentation d'un plan national d'actions.
- Annexe V. – Indicateurs pour la constitution d'un rapport annuel sur les plans nationaux d'actions.
- Annexe VI. – Liste des référents et autres intervenants « Plans nationaux d'actions » dans les DIREN/DREAL.

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat à Mesdames et Messieurs les préfets.

PLAN DE DIFFUSION

POUR EXÉCUTION	POUR INFORMATION
Préfets de région 1 ex.	Secrétariat général (SPES et DAJ) 1 ex.
Préfets de département 1 ex.	CGEDD 1 ex.
Directeurs régionaux de l'environnement/DREAL 1 ex.	Office national des forêts 1 ex.
Directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt 1 ex.	Office national de la chasse et de la faune sauvage 1 ex.
Directeurs départementaux de l'équipement et de l'agriculture 1 ex.	Muséum national d'histoire naturelle 1 ex.

La présente circulaire a pour objet de faire le point de la situation des plans nationaux d'action conduits pour la préservation des espèces animales et végétales sauvages, de préciser les espèces au bénéfice desquelles des plans nationaux d'actions seront mis en œuvre en 2010 et de vous informer des modifications apportées à la circulaire n° 08-07 du 3 octobre 2008.

I. – PLANS EXISTANT AU 1^{er} JUIN 2009

Vous trouverez aux annexes I et II, deux tableaux présentant la situation des plans nationaux d'action :

- un premier tableau qui liste ces plans espèce par espèce ;
- un second tableau de suivi des plans au 1^{er} juin 2009 qui présente la situation des plans et stratégies en fonction des groupes d'espèces et de leur état d'avancement.

Il apparaît ainsi que 55 plans sont en cours dont 38 en cours de rédaction, 15 en cours, de mise en œuvre et 2 en évaluation.

II. – PROGRAMMATION 2010

Conformément aux éléments de méthodologie et de calendrier précisés dans la circulaire du 3 octobre 2008 relative aux plans nationaux d'actions, vous trouverez ci-après la liste des espèces retenues par le MEEDDM/DEB pour faire l'objet d'un plan national d'actions en 2010.

1. Les espèces « Grenelle »

En 2008 et pour répondre aux priorités issues du Grenelle de l'environnement, 15 espèces ont été retenues par le MEEDDM dans la liste des 42 espèces de la liste de l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) des espèces en danger critique d'extinction au niveau mondial pour lesquelles un plan national d'action est apparu nécessaire.

Sur ces 15 espèces, des plans ont été lancés pour 9 d'entre elles, dont 2 en 2008 et 7 en 2009 (voir annexe II).

Il reste 6 plans à lancer en 2010 pour les espèces suivantes :

- *Lantzia carinata* : espèce de mollusque de La Réunion, mollusque vivant dans des eaux calmes ;
- *Centranthus trinervis* : espèce de France métropolitaine, endémique de la Corse, de la famille de la valériane ;
- *Biscutella rotgesii* : espèce de France métropolitaine présente en Haute-Corse, de la famille du chou ;
- *Acanthophoenix rubra* : espèce de palmier de La Réunion, présente dans les forêts hygrophiles de basse altitude ;
- *Bryopteris gaudichaudii* : espèce endémique de l'île de La Réunion, présente dans les forêts tropicales humides ;
- *Poupartia borbonica* : espèce d'arbre endémique de La Réunion, famille du pistachier, présente dans la forêt semi-sèche de la côte sous le vent.

Ces six espèces étant présentes exclusivement en Corse et à La Réunion, il est demandé à la DREAL de Corse et la DIREN de La Réunion d'assurer la coordination de ces plans et de prévoir les budgets nécessaires dans leur BOP régional.

2. Les autres espèces menacées sur le territoire national

L'année 2010 sera marquée par un ralentissement de la montée en puissance du nombre de plans, en raison, d'une part, de la charge importante pour les DIREN/DREAL liée à la mise en œuvre des plans dans leur région, et, d'autre part, de la nécessité de disposer d'une vision à plus long terme de la programmation.

Ainsi cinq nouveaux plans nationaux d'action seront initiés en 2010 :

Faune :

- l'apron du Rhône (poisson), pour lequel un plan doit être mis en œuvre compte tenu de situation critique de l'espèce et des contentieux engagés ;
- le phelsuma à La Réunion (reptile).

Il est demandé à la DREAL Rhône-Alpes et à la DIREN de La Réunion d'assurer la coordination de ces plans et de prévoir les budgets nécessaires dans leur BOP régional.

Flore :

- *Typha minima*, espèce présente dans l'est de la France ;
- *Euphorbia peplis*, espèce présente en Corse, sur le littoral Atlantique, en Languedoc-Roussillon et en PACA ;
- une espèce en Guadeloupe et en Martinique (sera déterminée ultérieurement).

Pour les deux premières espèces, en fonction de la présence de l'espèce sur votre territoire, je vous demande de faire connaître votre candidature pour la coordination de ces plans.

III. – COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES À LA CIRCULAIRE DU 3 OCTOBRE 2008

1. Le cahier des charges pour l'élaboration du plan

Le cahier des charges figurant dans la circulaire du 3 octobre 2008 est modifié pour tenir compte de la nécessité d'apporter des précisions ou des modifications sur certains points qui concernent :

- la prise en compte, par le prestataire en charge de la rédaction du plan national d'actions, de l'évaluation du plan précédent dans le cas du renouvellement d'un plan. La DIREN/DREAL devra mettre à disposition du prestataire cette évaluation ;
- un ajustement du déroulement de la rédaction d'un plan, conformément aux éléments discutés lors de la réunion du réseau des plans nationaux d'actions le 24 mars 2009. Plusieurs points ont été modifiés, notamment :
 - l'organisation de l'élaboration d'un plan en deux grandes phases : la phase d'élaboration et la phase de consultation ;
 - la présentation du plan de consultation des acteurs concernés, au comité de suivi de l'élaboration du plan, avant la réalisation de cette consultation. Ce plan de consultation est toujours *in fine* validé par la DIREN/DREAL coordinatrice ;
 - la présentation au comité de suivi de l'élaboration du plan, d'un plan complet, intégrant toutes les parties prévues (bilan des connaissances, stratégie sur le long terme, stratégie pour la durée du plan et fiches actions), avant sa diffusion aux acteurs concernés pour leur consultation ;
 - le recueil de l'avis du comité de suivi de l'élaboration du plan sur le document, résultant de la consultation des acteurs concernés, et avant la consultation interministérielle ;
- le rôle du comité de suivi de l'élaboration du plan ;
- les éléments d'information relatifs à la mise en page du plan selon la maquette élaborée par la direction de la communication du MEEDDM ;
- l'analyse de l'impact du changement climatique sur l'espèce (ou les espèces) concernée(s) par le plan, dans l'élaboration du bilan des connaissances ;
- le lien entre le plan et les autres stratégies nationales des pays voisins ou les stratégies internationales ou communautaires comme les plans d'action européens, élaborés sous l'égide de la Commission européenne ou les plans d'action internationaux élaborés dans le cadre de conventions internationales comme la convention sur les espèces migratrices ;
- la mise à disposition par la DIREN/DREAL coordinatrice pour le prestataire en charge de la rédaction du plan, de la liste des plans en cours de mise en œuvre ou en cours de rédaction. Ces éléments permettront au prestataire de faire le lien entre chaque fiche action proposée et ces autres plans ;
- les limites du domaine d'action « communication », qui intègre désormais les actions relatives à l'animation ou à l'organisation du plan ;
- la signature d'une convention entre la DIREN/DREAL coordinatrice et l'opérateur du plan, une fois le plan rédigé et l'opérateur désigné afin d'encadrer les missions de cet opérateur (rôle des différents acteurs d'un plan) ;
- l'ajout d'une précision quant au rôle du MEEDDM dans le financement d'un plan.

Le nouveau cahier des charges type est joint en annexe III. Il peut faire l'objet d'ajustements nécessaires en fonction des enjeux spécifiques à l'espèce (aux espèces), à l'étendue de sa répartition, du nombre d'espèces concernées...

2. La brochure d'accompagnement du plan

Les brochures de présentation des plans, outils de communication qui viennent en complément de ces plans, sont élaborées après la validation de ces derniers, dès la phase de rédaction achevée et en tout début de la phase de mise en œuvre des actions du plan (première année de mise en œuvre de ces actions). Une maquette a été conçue par la direction de la communication du MEEDDM, élaborée sous le logiciel InDesign et doit être transmise à l'opérateur du plan en charge de la mise en œuvre des actions. Les indications relatives à l'élaboration de cette brochure figurent en annexe IV.

3. Les indicateurs pour l'élaboration du rapport annuel sur les plans nationaux d'actions

Des indicateurs sont élaborés pour le rapport annuel prévu dans le cadre de la feuille de route qui vous a été adressée en mars 2009.

Une deuxième série d'indicateurs permettront à la DEB l'élaboration d'un rapport annuel détaillé sur les plans nationaux d'actions. Vous trouverez en annexe V la liste de ces indicateurs. Il est impératif que vous renseigniez ces indicateurs pour une transmission à la DEB le 1^{er} novembre 2009.

4. Le réseau sur les plans nationaux d'actions

Ce réseau s'est réuni pour la première fois le 24 mars 2009.

Nous vous proposons une réunion annuelle des correspondants « plans nationaux d'actions ». Ces correspondants sont les référents désignés dans chaque DIREN/DREAL et par défaut les chefs de services aménagement, site, paysage et nature (ou équivalent suite à la réorganisation en DREAL). Vous trouverez en annexe VI la liste de ces correspondants identifiés à ce jour. Vous pouvez transmettre à mireille.celdran@developpement-durable.gouv.fr les modifications nécessaires à sa mise à jour.

Fait à Paris, le 8 septembre 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
La directrice de l'eau et de la biodiversité,
O. GAUTHIER

ANNEXE I

Liste des plans d'actions (PA), des plans nationaux d'actions (PNA) et des stratégies nationales (ST) (* plan Grenelle)

Groupe d'espèces	Type de plan	Espèce(s)	Validation CNPN	Période d'application	DREAL coordinatrice ou coordination DEB	Situation du plan
Multi-espèces (1)	PNA	Pollinisateurs	/	/	DEB	Elaboration programmée en 2009
	PNA	Liparis de Loesel	/	/	Nord Pas de Calais	En cours de rédaction
	PNA	Plantes messicoles	/	/	DEB	En cours de rédaction
	PNA	Luronium natans	/	/	Ile de France	En cours de rédaction
	PNA	Aster pyrenaicus	/	/	Midi - Pyrénées	En cours de rédaction
Plantes (11)	PNA*	Zanthoxylum etherophyllum	/	/	Réunion	En cours de rédaction
	PNA*	Achusa crispa	/	/	Corse	En cours de rédaction
	PNA*	Astrocarum minus	/	/	Guyane	En cours de rédaction
	PNA*	Baetris nancibaensis	/	/	Guyane	En cours de rédaction
	PNA*	Polyscias acmiliguineae	/	/	Réunion	En cours de rédaction
	PNA	Saxifraga hirculus	/	/	Franche - Comté	En cours de rédaction
	PNA	Eryngium viviparum	/	/	Bretagne	En cours de rédaction
	PNA	Loutre	/	/	Limousin	En cours de rédaction
	PNA	Vison d'Europe	déc-06	2007-2011	Aquitaine	En cours de mise en oeuvre
	PNA	Chiroptères	oct-07	2008-2012	Franche Comté	En cours de mise en oeuvre et déclinaison régionale
Mammifères (8)	PNA	Hamster commun	avr-06	2007-2011	Alsace	2nd plan en cours de mise en oeuvre
	PNA	Ours	févr-06	2006-2009	Midi - Pyrénées	Evaluation à mi-parcours réalisée
	ST	Bouquetin	sept-99	2000-2015	DEB	En projet : Mise à jour de la stratégie et de la charte
	PNA	Desman des Pyrénées	/	/	Midi - Pyrénées	En cours de rédaction
	PA	Loup	2004	2004-2008	Rhône - Alpes	2nd plan en cours de mise en oeuvre

Groupe d'espèces	Type de plan	Espèce(s)	Validation CNPN	Période d'application	DREAL coordinatrice ou coordination DEB	Situation du plan
Oiseaux (19)	PNA	Ouarède coccinèlière	nov-01	2002-2006	Poitou - Charente	2nd plan en cours de rédaction. Finalisation prévue fin 2009 (hors marché)
	PNA	Râle des genêts	nov-04	2005-2009	Pays de la Loire	En cours de mise en œuvre. Plan prolongé d'un an. Fin prévu en 2010
	PNA	Butor étoilé	mars-08	2008-2012	Basse Normandie	En cours de mise en œuvre
	PNA	Balbutard pêcheur (2nd plan)	mars-08	2008-2012	Centre	2nd plan en cours de mise en œuvre (1er plan = 1999-2005)
	PNA	Gypsaète barbu	/	/	Aquitaine	En cours de rédaction. Finalisation prévu fin 2009 (hors marché)
	PNA	Vautour moine	nov-03	2004-2008	Midi - Pyrénées	En cours de rédaction
	PNA	Vautour percnoptère	mars-02	2002-2006	Aquitaine	2nd plan en cours de rédaction
	PNA	Milan royal	mai-02	2002-2006	Champagne - Ardenne	2nd plan en cours de rédaction
	PNA	Aigle de Bonelli (2nd plan)	sept-04	2005-2009	Languedoc - Roussillon	2nd plan en cours de mise en œuvre (1er plan = 1999-2004)
	PNA	Faucon crécerellette	mars-01	2001-2006	Languedoc - Roussillon	2nd plan en cours de rédaction. Finalisation fin 2009 (hors marché)
	PNA	Chouette chevêche	janv-01	2001-2007	DEB	Bilan technique programmé en 2009
	PNA	Autour des palombes	mai-03	2001-2007	Corse	Evaluation prévue en 2009
	PNA	Sittelle corse	janv-01	2001-2006	Corse	Evaluation en cours
	PNA	Goéland d'Audouin	sept-04	2005-2009	Corse	Evaluation prévue en 2010
	PNA	Phragmite aquatique	/	/	Bretagne	En cours de rédaction. Finalisation fin 2009 (marché)
	ST	Grand Tétraz	/	/	DEB	En cours de rédaction. Finalisation début 2010 (marché)
	PNA	Pie-grièche	/	/	Lorraine	Elaboration programmée en 2009
	PNA	Ganga cata et Alouette calandre	/	/	PACA	Elaboration programmée en 2009
	PNA*	Pétrel de Bourbon (Pseudobulweria aterrima)	/	/	Réunion	Elaboration programmée en 2009

Groupe d'espèces	Type de plan	Espèce(s)	Validation CNPN	Période d'application	DREAL coordinatrice ou coordination DEB	Situation du plan
Reptiles, Amphibiens (10)	PNA	Vipère d'Orsini	juin-05	2006-2009	PACA	En cours de mise en oeuvre
	PNA*	Leptodactylus falax	/	/	Martinique	En cours de rédaction
	PNA	Sonneur à ventre jaune	/	/	Lorraine	En cours de rédaction
	PNA	Emyde lépreuse	/	/	Languedoc - Roussillon	En cours de rédaction
	PNA	Iguane des petites Antilles	/	/	Martinique	En cours de rédaction
	PNA	Tortue d'Hermann	/	/	PACA	En cours de rédaction
	PNA	Lézard Ocellé	/	/	Poitou - Charente	En cours de rédaction
	PNA	Crapaud vert	/	/	Lorraine	En cours de rédaction
	PNA	Pelobate brun	/	/	Lorraine	En cours de rédaction
	PNA	Cistude	/	/	Rhône - Alpes	En cours de rédaction
Faune marine (1)	PNA	Tortues marines	/	/	3 plans (1 Guyane validé par le CNPN et 2 Antilles françaises dont le plan général a été validé par le CNPN, les deux applications Martinique et Guadeloupe devant être finalisées fin 2009)	
Poissons (1)	PNA	Esturgeon d'Europe	/	/	En cours de mise en oeuvre dans le cadre d'un plan international	
Mollusques (2)	PNA*	Nalades	/	/	Centre	En cours de rédaction
	PNA*	Helix ceratina	/	/	Corse	En cours de rédaction
Insectes (2)	PNA	Odonates	/	/	Nord Pas de Calais	En cours de rédaction
	PNA	Maculinea	/	/	Auvergne	En cours de rédaction

Total Nb de plans = 55

Total Nb de plans Grenelle = 9

ANNEXE II
Tableau de suivi des plans nationaux d'actions au 01/06/2009

	PNA 2007 en cours	PNA 2008 nouveaux	PNA 2009 nouveaux	En cours de rédaction	En cours de mise en oeuvre	En cours d'évaluation	Non Renouvelés	TOTAL
oiseaux	14	1	4	11	6	2		19
mammifères	5	3		2	6			8
amphibiens	0	5	2	7				7
reptiles	1	0	2	2	1			3
insectes	0	2		2				2
mollusques	0	1	1	2				2
Espèces marines	1				1			1
Flore	2	2	7	11				11
Multi-espèces	0							0
Pollinisateurs	0		1	1				1
Poissons	1				1			1
TOTAL	24	14	17	38	15	2	0	55